

## Bulletin de Liaison

**du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique -**

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : autre - C.P. n°0904S05391 —

Directeur de Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet 94801 VILLEJUIF

Tél. 01.49.58.35.85 — Télécopie 01.49.58.35.33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt-ch@vjf.cnrs.fr

N° 6

8 juin 2000

7,00fr.

Bulletin élaboré par le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Spécial Chercheurs



Syndicalisme Recherche

**Le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT :** Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Roberto Flores Guevara, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, François Ollivier, Olivier Pascault, Michel Pierre, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got, Annie Thébaud-Mony, Patrick Thonneau.

**SOMMAIRE :** Pages 1-2 : **Edito** Pages 2-3 : **Après le départ d'Allègre**

Page 4 : **La confédération CGT doit lever ses ambiguïtés**

Page 5 : **Non au pacte Jospin pour les retraites** Pages 5-7 : **Les dangers de la recherche « business »** Pages 7-8 : **Les élections au Comité National**

## EDITO

### LA CONTINUITÉ SANS LA BRUTALITÉ

Allègre est parti et les provocations à l'encontre des chercheurs et des enseignants ont cessé. Si le style a changé, les orientations de la politique gouvernementale en matière de Recherche demeurent. Le Ministère entend continuer à piloter directement les évolutions de la Recherche : les fonds gérés directement par le Ministère augmentent, l'externalisation de certains domaines de recherche reste à l'ordre du jour, l'application accélérée de la loi sur l'innovation accentue la pression pour finaliser les projets de recherche vers ce qui intéresse la bourse et les grandes firmes. La place de la recherche fondamentale non finalisée (où les équipes de recherche restent maîtresses de

leurs grandes orientations) se réduit rapidement au CNRS et à l'INSERM. Au CNRS, les projets de la direction (CNRS-Avenir) sont tout à fait en cohérence avec les orientations gouvernementales. Les équipes et les chercheurs devraient obéir « aux commandes » et signer des contrats sur les objectifs choisis par la direction ! A l'INSERM, c'est la même évolution qui se dessine mais avec une gestion catastrophique dont la responsabilité est à attribuer au directeur général C. GRISCELLI.

Le SNTRS-CGT reste opposé à ces évolutions du système de recherche français. Il se prononce pour le développement de la recherche fondamentale non finalisée. Il considère

que c'est aux équipes de recherche et aux laboratoires publics si elles peuvent et comment elles peuvent répondre aux demandes de la société.

Le SNTRS-CGT exige des embauches dans les EPST au delà des postes libérés par les départs en retraite, qui vont être considérables entre 2000 et 2010. C'est le moyen de s'attaquer au chômage et à la précarité tout en répondant aux besoins des labos. Le déblocage des carrières est aussi une nécessité pour reconnaître les

qualifications et remotiver ITA et chercheurs.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels de la Recherche à se réunir dans les labos dès le début du mois de juin pour débattre de la situation et envisager les actions indispensables .

Le SNTRS-CGT propose dès à présent la tenue d'assemblées générales dans toutes les régions vers les 20 juin

**Michel PIERRE**

\*\*\*\*\*

## **APRES LE DEPART D'ALLEGRE LE GOUVERNEMENT PERSISTE DANS SA POLITIQUE DE RECHERCHE**

Face aux luttes des travailleurs scientifiques et à la détermination de la communauté scientifique, le gouvernement a dû reculer à propos du Comité National de la Recherche Scientifique, du statut des chercheurs, etc... Mais sur le fond il maintient les orientations de sa politique de recherche.

D'abord le gouvernement prévoit de continuer de réduire l'effort de recherche par rapport à la richesse nationale . Ainsi en 2001 l'augmentation des crédits du budget civil de recherche devrait correspondre seulement à l'inflation si les personnels n'interviennent pas pour remettre en cause cette orientation. Cette orientation est d'autant plus grave que beaucoup de pays développés font un gros effort de recherche (notamment les Etats-Unis et le Japon). Ensuite le gouvernement et le ministre SCHWARTZENBERG accélèrent l'application de la loi sur l'innovation. Les incubateurs et les fonds d'amorçage se multiplient notamment dans les universités et les EPST pour soutenir la création de start-up par les chercheurs et les ingénieurs de la recherche publique. Si le SNTRS-CGT considère que les

personnels des EPST peuvent contribuer au développement de l'application de leur recherche force est de constater que la loi sur l'innovation instaure autre chose. Il s'agit de greffer des structures parasites sur les laboratoires publics pour faire supporter par les organismes de recherche les travaux de recherche et développement que devraient financer les banques et les grandes firmes. C'est un détournement de la mission de recherche des EPST, c'est un affaiblissement du potentiel recherche détourné vers le business.

En ce qui concerne la politique de l'emploi qui sera déterminante pour l'avenir des EPST, toutes les interrogations subsistent. En effet si le gouvernement annonce une programmation pluriannuelle des emplois publics, il envisage surtout un redéploiement des emplois entre disciplines en profitant des départs importants en retraite qui vont avoir lieu pendant les 15 prochaines années au CNRS et dans l'Enseignement Supérieur. Le gouvernement n'a pris aucun engagement quand au nombre d'emplois qu'il veut maintenir dans les EPST. Il est

à craindre que tous les postes libérés par les départs en retraite dans les EPST ne soient pas rendus pour des recrutements. C'est inacceptable quand on pense au chômage des jeunes scientifiques et au développement d'une précarité longue dans les laboratoires. Dans certaines commissions au CNRS et à l'INSERM, on recrute les CRI vers 40 ans, et pas seulement dans les sciences de l'Homme et de la Société où cette situation est plus ancienne. C'est inacceptable quand on pense aux besoins de recherche, au vieillissement de nombreuses équipes. La survie de nombreux laboratoires est en cause. Il n'y aura pas seulement un renouvellement des équipes mais une réduction du potentiel de recherche de recherche si les effectifs statutaires dans les EPST diminuent d'ici 2010. C'est aussi le rôle des EPST, par rapport aux universités qui est en jeu. Si le CNRS (11.700 chercheurs aujourd'hui) et l'INSERM (2300 chercheurs aujourd'hui) voient leurs effectifs diminuer au contraire de l'Université (qui compte déjà 50.000 enseignants-chercheurs hors pharmacie et médecine) ils auront un rôle un peu secondaire et il sera de plus en plus tentant d'en faire des agences de moyens qui comptent peu dans le choix de la politique scientifique.

Quand aux carrières nous n'avons aucun écho du côté gouvernemental. Pourtant, il est nécessaire de les revaloriser. Beaucoup de chercheurs et d'ITA sont démotivés. C'est mauvais pour le dynamisme des équipes. Et dans quelques années, on peut se demander si les meilleurs étudiants resteront dans les laboratoires publics alors qu'il commence à réapparaître des débouchés hors des EPST et des universités et que les EPST n'auront face à des débouchés plus nombreux qu'à offrir une longue période de précarité suivie d'une petite carrière statutaire. Voilà l'avenir que le

gouvernement nous prépare. Les directions du CNRS et de l'INSERM n'arrangent pas les choses, au contraire. Ainsi les propositions de la mission CNRS-Avenir, mise en place par Catherine Bréchnignac, prennent parfaitement leur place dans les orientations de la politique gouvernementale : labos instables, emplois précaires, chercheurs devant répondre « à la commande » et devant faire du business autant que de la science, etc.

Quant aux Très Grands Equipements et en particulier au synchrotron de 3<sup>ème</sup> génération, les propos rassurants du ministre apparaissent aujourd'hui comme une tromperie. Il n'y a aucun calendrier envisagé pour la construction d'un synchrotron de 3<sup>ème</sup> génération en France. En plus il s'agirait au mieux d'une petite machine loin des besoins exprimés. Le SNTRS-CGT continue à réclamer une machine de taille du projet SOLEIL et son installation en Ile de France.

Au SNTRS-CGT nous voulons un autre avenir pour la recherche publique que celui prévu par le gouvernement et les directions du CNRS et de l'INSERM : plus de recrutements que de départs en retraite, un financement public thèse-post-thèse qui favorise une embauche avant 30 ans pour les chercheurs avec un plan pour rattraper ceux qui ont été victimes de la précarité longue, une revalorisation des carrières des CR et des DR et des ITA, une augmentation des crédits récurrents des EPST (c'est déjà possible en ponctionnant les fonds ministériels), des chercheurs et des organismes autonomes afin de mener des recherches pour développer des connaissances et répondre aux besoins de la société, l'abrogation de la loi sur l'innovation pour que la création d'entreprises soit financée par les banques et les grandes firmes et ne parasite pas les laboratoires publics.

Jean Michel BIQUARD

## LA CONFEDERATION CGT DOIT LEVER SES AMBIGUITES

Le MEDEF avec son projet de refondation sociale comme l'Union Européenne et le gouvernement avec leur volonté de réduire les dépenses et l'emploi publics doivent être combattus résolument. Mais pour être efficace il faut être clair et ne pas laisser planer l'ambiguïté sur nos positions. A moins de vouloir préparer les esprits à des abandons revendicatifs, ce que je ne parviens pas à croire, sur plusieurs questions, depuis au moins un an, plus d'un texte émanant ou relayé par la confédération CGT ou des initiatives de la Confédération m'ont forcé à m'interroger, notamment sur le question des retraites qui est un enjeu sérieux pour les chercheurs, compte tenu de leur âge moyen au recrutement. Je donnerai quelques exemples. **D'abord** le vote favorable de la CGT au Conseil Economique et Social sur le rapport TEULADE correspond de fait à un accord de la CGT pour le développement du fonds de réserve dont le rapport TEULADE reconnaît lui-même que c'est un système de capitalisation. Or la CGT s'est toujours déclarée à juste titre contre les systèmes de capitalisation. Que signifie donc ce vote de la CGT ?

**Deuxième exemple.** La Confédération a lancé une pétition ce printemps pour la défense des retraites pour l'ensemble des salariés. Bonne initiative. Mais la première version de ce texte prenait comme base, pour exprimer les revendications des salariés, les 40 annuités d'aujourd'hui dans le privé. Hors les fonctionnaires ont toujours pour base de calcul 37,5 annuités. Il s'agit de faire revenir le privé vers cette base. Comment la confédération a-t-elle pu laisser sortir un tel texte qu'elle a fini par corriger après plusieurs semaines ?

**Troisième exemple.** La confédération a lancé une semaine d'action sur « retraite, emplois, salaires » pour la semaine du 20-27 mai 2000. Bonne idée (peut-être pas très bien préparée, mais bonne idée tout de même). Mais elle trouve le moyen dans son document de ne rien exprimer sur les deux systèmes de capitalisation pour les retraites que le gouvernement met en place (le fonds de réserve) ou projetée (la réforme de l'épargne salariale) ! Pourtant Bernard Thibaud a été très clair sur le projet du gouvernement pour l'épargne salariale en rappelant très justement ce qu'il voulait ou ne voulait pas.

**Quatrième exemple.** La Confédération CGT est entrée dans la Confédération Européenne des syndicats (C.E.S.). Je soutiens ce choix de la CGT de ne pas rester en dehors d'un lieu de débat aussi important. Mais je ne peux approuver que la CGT participe aux initiatives de la C.E.S qui n'ont pas de contenu revendicatif clair et concret comme la Manifestation Européenne des Syndicats à Porto.

Ces exemples sur les retraites m'amènent à réagir sur la manière dont sont approchées les relations avec la CFDT. Je trouve parfaitement normal d'entretenir des relations suivies avec les autres centrales syndicales et de rechercher des convergences. Mais je trouve que parfois, à force de vouloir trouver des convergences on oublie les revendications. Le 1<sup>er</sup> mai festif pourquoi pas ? mais pas sans exprimer les revendications concrètes des salariés pas d'accord. Les mots d'ordre pour le 1<sup>er</sup> mai 2000 voulaient tellement ne gêner personne qu'ils faisaient disparaître les objectifs précis des salariés.

Je pense que la CGT doit être très attentive à son orientation et à son image de syndicat qui défend les revendications des salariés. Quelque soit le gouvernement elle doit dire les choses clairement et ne pas rechercher des compromis a priori.

**Michel PIERRE**

## **NON AU PACTE JOSPIN POUR LES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

### **OUI AUX 37ANNUITES ET DEMIE POUR TOUS**

*Lors de son intervention télévisée pour présenter ses projets concernant les retraites, Jospin a annoncé son intention de soumettre aux Confédérations sa « proposition » de porter le nombre d'annuités pour une retraite à taux plein dans la fonction publique de 37annuités et demi à 40 annuités. Il a fait miroiter comme monnaie d'échange l'intégration d'une partie des primes dans le salaire. Il sait qu'il peut compter sur l'appui de certaines Confédérations, en particulier la CFDT.*

*C'est un marché de dupes que propose Jospin aux fonctionnaires et en particulier aux chercheurs.*

*En effet, les embauches comme CRI s'étalent entre 30 et 40 ans. Les embauches à 40 ans ne sont pas des cas rares. Certes, une partie des années effectuées avant l'entrée sur un poste CRI peuvent être validées, mais les périodes payées sur des fonds provenant de « caisses noires » ou de « libéralités » seront difficiles à valider. Or, dans certains secteurs (Sciences de la vie du CNRS et de l'INSERM, Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS), ces pratiques sont courantes.*

*La conséquence pour les chercheurs va être un nombre d'années de cotisations réduit et donc une retraite amputée ou exagérément tardive pour obtenir le taux plein. Avec le plan Jospin, le phénomène négatif de la difficulté, pour un chercheur, à avoir la retraite à taux plein serait considérablement amplifiée.*

*Le secteur chercheur du SNTRS CGT affirme son opposition à ce pacte et appelle à une lutte solidaire des salariés de la fonction Publique. Il se prononce pour les 37 annuités et demi pour tous et l'abrogation des lois Balladur Veil qui pénalise gravement les salariés du privé.*

*Pour améliorer les conditions d'accès des chercheurs à la retraite, le secteur CGT propose :*

*D'en finir avec le système des libéralités et l'attribution aux chercheurs concernés d'un statut de salariés.*

*La validation de certaines années d'études*

*La création de postes pour favoriser l'embauche jeune;*

*Concernant l'intégration des primes , c'est une revendication de la CGT depuis longtemps. Elle ne peut donner lieu à marchandage!*

*Remarquons de plus que l'intégration d'une partie de la prime de Recherche( étant donné la faiblesse de son montant pour les chercheurs) serait bien loin d'amortir la perte due à l'allongement de la durée de cotisation.*

*Par l'action, mettons en échec le pacte Jospin et faisons avancer nos revendication*

**René MALZIEU**

\*\*\*\*\*

### **Les dangers de la « recherche business »**

La réussite de l'équipe du Pr A Fischede l'Unité Inserm 429 de l'hôpital Necker représente de toute évidence une étape majeure de la thérapie génique. Rappelons brièvement que les enfants traités présentaient une déficience immunitaire sévère qui les obligeait à vivre dans des enceintes stériles. Les cellules de la moëlle osseuse ont été prélevées et " modifiées " avec un gène restituant les fonctions déficientes puis réinjectées aux enfants. Tant que nous n'aurons pas la certitude que les cellules modifiées sont les cellules précurseurs les plus primitives, il est préférable de parler de rémission plutôt que de guérison. La prudence s'impose. Ce qui d'évidence n'est pas le cas des médias (notamment ceux du service public) qui hélas n'ont pas manqué de surinterpréter les résultats et de susciter de faux espoirs, mais il faut bien alimenter le Téléthon. En l'état actuel, du fait de la très faible efficacité de transfert de gènes, les espoirs de succès de la thérapie génique ne concernent que deux situations : les cellules modifiées ont acquis un avantage sélectif, ou secrètent dans l'organisme la

molécule manquante responsable de la déficience. Ceci restreint les applications de la thérapie génique aux pathologies du système immunitaire.

Pour tous ceux qui travaillent sur la thérapie génique, la publication dans « Sciences » des travaux de l'équipe d'A Fischer après 10 années d'essais infructueux (370 essais cliniques, 3200 patients et aucune guérison ni rémission) apporte une bouffée d'oxygène, qui dissipent sans toutefois l'enlever complètement le malaise soulevé par la décision de la Food and Drug Administration (FDA) de février dernier de stopper tous les essais de thérapie génique de l'Université de Pensylvanie ainsi que deux essais de l'entreprise Schering Plough à la suite du décès d'un patient survenu lors d'un essai de thérapie génique. Ce décès a mis en lumière toute une série de dysfonctionnements qui jettent le doute sur le sérieux avec lequel les essais de thérapie génique sont entrepris aux USA. Ce patient est décédé quatre jours après avoir reçu dans l'artère hépatique une dose très élevée d'adénovirus vecteur d'un gène impliqué dans le métabolisme du foie. Il n'aurait jamais dû faire partie de l'essai thérapeutique, son insuffisance enzymatique partielle lui permettait vivre normalement avec une alimentation adaptée et des médicaments. Ni lui, ni ses parents n'avaient signé de déclaration de consentement. Pourtant deux autres malades avaient auparavant connu des complications sévères à la suite de ce protocole. L'enquête a révélé que sept malades étaient décédés lors d'essais de thérapie génique, les chercheurs impliqués soutiennent que les décès sont dus à leur maladie et non au traitement, mais alors pourquoi n'ont ils pas prévenu la FDA et le RAC (conseil des NIH gérant les protocoles thérapeutiques utilisant de l'ADN recombinant)? Les essais de thérapie génique utilisant l'adénovirus comme vecteur de gène, connurent 691 complications et seules 39 d'entre elles ont été notifiées au RAC. De très nombreux essais ont ainsi été entrepris sans que toutes les conditions de succès aient été réunies et les chercheurs et cliniciens ont été jusqu'à falsifier les formulaires de consentement afin de masquer les dangers aux patients. L'ensemble de ces faits indique que le mal est profond.

#### **Pourquoi certains en arrivent à violer les règles les plus élémentaires de l'éthique médicale ?**

La plupart des chercheurs et médecins qui travaillent aux USA sur la thérapie génique ont des liens financiers avec les entreprises de biotechnologie. Lancer un essai thérapeutique est indispensable pour garder sa valeur en Bourse et recueillir des fonds. Sans essais thérapeutiques, le recueil de fond est difficile et le cours boursier des entreprises de biotechnologie risque de chuter. De ce fait, certains essais ont négligé les règles élémentaires de précautions afin de gagner des financements.

#### **Mais qu'en est il chez nous ?**

La loi sur l'innovation qui est un détournement au profit de l'affairisme des moyens du service public de recherche ainsi que le discours dominant sur les « start-up » et sur la nécessité pour les chercheurs d'acquérir une culture d'entreprise ne sont ils pas guidés par le libéralisme sauvage. La pensée " profonde " d'Allègre « La recherche est faite pour faire de l'argent » traduit sans détour la conception particulièrement réductrice de nos gouvernants : le rôle de la recherche est d'accroître les marges financières des entreprises. Ainsi, c'est les cours de la Bourse qui doivent structurer les stratégies scientifiques ! L'affaire de l'U 391 (affaire Bihain) devrait faire réfléchir. Quand on monte une opération très finalisée avec Genset, on se condamne à réussir. Ce cas s'inscrit dans une orientation forte. Il est significatif et grave, que l'ex-Ministre de la recherche et le Dg de l'Inserm qui avaient fortement encouragé l'opération, ont tout fait pour empêcher une véritable commission d'enquête. Et ce sont les mêmes qui nous parlent de déontologie et des bonnes pratiques de laboratoires !!

Le problème pour la recherche biomédicale est que Griscelli n'a pas de politique scientifique. Si l'on appelle politique scientifique la mise en cohérence des orientations de recherche avec les enjeux de santé en tenant compte de l'avancée des connaissances. Sa conception est celle d'une recherche étroitement finalisée, subordonnée aux services hospitaliers. Toutes ses décisions visent à déplacer le centre de gravité des recherches de l'Institut vers le transfert, et à marginaliser la communauté scientifique dans l'élaboration des orientations de recherche. Citons notamment : Dans le droit fil de la loi sur l'innovation, la création « d'Inserm-transfert » société de droit privé alimenté sur les fonds propres de l'organisme et destiné à financer les start-up, la création à l'occasion de la réorganisation du siège d'un « service d'animation de la recherche » organisé autour de 4 axes : recherches en physiologie et pathologie, recherches cliniques et thérapeutiques, recherche en santé publique coordination des comités d'interface, sa volonté d'introduire un système de notation des chercheurs à la place de l'évaluation et qui incite au transfert au détriment de la démarche scientifique. Avec de telles orientations, le superficiel, l'esbrouffe ont de beaux jours devant eux.

Il est frappant de constater que les champs de recherche du biomédical qui sont susceptibles de déboucher sur des applications thérapeutiques ne sont pas évalués par les instances scientifiques des Epst. L'étude des maladies génétiques et la thérapie génique sont entièrement structurées et pilotée par l'Afm et son Téléthon. Ce système

qui repose sur le marketing télévisuel et permet de drainer des sommes considérables, privilégie les effets d'annonce. La thérapie génique après 10 années ne marche toujours pas sur le cancer, ni sur les myopathies, encore moins sur la mucoviscidose. Les résultats très encourageants de l'équipe d'A Fischer ont été obtenus avec une maladie génétique immunitaire très rare. Or, nous le savons tous, la recherche demande du temps au temps, la compréhension complète des systèmes intégrés n'est pas pour demain et la progression de la connaissance des maladies génétiques repose aussi sur des recherches qui ne font pas partie des centres d'intérêt de l'Afm.

Le poids considérable des associations comme l'Afm, la diminution continue des financements récurrents s'articulant avec la loi sur l'innovation, et la politique du Ministère et celle du Dg de l'Inserm ne peuvent qu'encourager la recherche business et ses comportements condamnables.

**Afin de stopper cet engrenage, il faut abroger la loi sur l'innovation, il faut redonner la parole aux scientifiques, il est grand temps que les recherches autour de la thérapie génique soient évaluées et structurées par les Epst et leurs instances.**

**Seule une évaluation nationale est le garant de l'efficacité de la recherche. Qui a à craindre la transparence et le débat scientifique ouvert ? Le rôle des associations « caritatives » devrait uniquement être de récolter des fonds.**

Ce n'est pas aux Epst, ni aux universités de créer des entreprises. Les « incubateurs » même installés à proximité des sites de recherche ne doivent pas être liés organiquement aux institutions de recherche. Il est fondamental que les institutions de recherche conservent une grande indépendance à l'égard des stratégies financières. Le financement des créations d'entreprises et de la recherche-développement doit être assuré par les banques, les entreprises existantes intéressées et pour les activités productrices du secteur public par les collectivités publiques. Des coopérations sont toujours possibles entre les divers financeurs. Les équipes des Epst pourraient apporter leur savoir, voire un support logistique temporaire moyennant une rémunération.

**Gilles MERCIER**

\*\*\*\*\*

Nous reproduisons ici la lettre du 15 mai concernant les désistements du 2<sup>ème</sup> tour pour les élections du Comité National du CNRS pour le collège A1. Elle avait été précédée d'une alerte et d'une proposition d'affichage de J. Omnès.

Villejuif le 15 mai 2000  
Aux chercheurs du SNTRS-CGT  
Aux secrétaires de sections du SNTRS-CGT

**Collège A1 2<sup>ème</sup> tour.**

La CE du SNTRS-CGT s'est prononcée lors de sa dernière réunion pour un accord avec le SNCS-FSU dans les Sections 20 et 9 du Comité National (Collège A1) dans lesquelles le SNTRS-CGT peut avoir un rôle significatif au 2<sup>ème</sup> tour. De plus, dans la Section 38 notre camarade, M. Pouyllau, a décidé de se maintenir sans accord avec le SNCS-FSU.

Il y a eu un "malentendu" avec le SNCS-FSU qui clame qu'il avait compris que le SNTRS-CGT acceptait de participer à un accord portant sur l'ensemble du Comité National avec le SNCS-FSU, le SGEN-CFDT et le SNESup-FSU sur la base du maintien des candidats syndicaux les mieux placés au premier tour. Les professions de foi des candidats présentés par ces syndicats feront sans doute référence à un accord global impliquant le SNTRS-CGT. Selon les responsables de ces syndicats, notre démarche pour faire retirer le SNTRS-CGT de la liste des syndicats participant à un accord global, aurait eu lieu après le dépôt des professions de foi des candidats qu'ils présentent.

Le BN du SNTRS-CGT ne peut se satisfaire de cette situation. Il demande aux militants du SNTRS-CGT d'afficher que le SNTRS-CGT n'a donné son accord que pour un appel commun SNCS-SNTRS en Sections 9 et 20.

Michel PIERRE

Secrétaire Général Adjoint du SNTRS-CGT

## LES ELECTIONS AU COMITE NATIONAL

Les élections pour le Comité National se déroulent jusqu'au 19 juin 2000 : 2<sup>ème</sup> tour des collèges A1 et A2, tour unique pour les collèges B1, B2 et C. Le SNTRS-CGT est présent dans les élections pour le collège A1 2<sup>ème</sup> tour (section 9 et 20), dans le collège B1 (8 sections) et le collège C (38 sections).

Cette élection prend un caractère particulier après les tentatives d'Allègre de « casser » le Comité National. Il est donc souhaitable qu'il y ait une forte participation.

Le bureau du secteur chercheurs appelle les chercheurs du SNTRS à se mobiliser pour les candidats du SNTRS-CGT qui s'est battu pour préserver le CNRS et maintenir une instance d'évaluation ayant une base démocratique. Mais notre action ne peut se limiter à la défense d'instances scientifiques représentatives, condition d'un débat démocratique. Les élus du SNTRS-CGT en plus de leur travail d'expertise, auront à agir en permanence contre les « opérations » des « clans » et des directions de départements, à se faire l'avocat des chercheurs. Ils devront informer les personnels, en particulier les chercheurs rattachés à leur commission scientifique. La circulation

de l'information est une condition nécessaire à la défense des chercheurs et des labos. Ils doivent aussi alerter le syndicat sur les menaces qui pèsent sur les labos et les chercheurs. La survie du Comité National dépend de la qualité de son fonctionnement, de sa reconnaissance par les personnels qui en dépendent.

Mais tout ne se règle pas au Comité National. Les moyens attribués aux labos du CNRS (crédits, postes, carrières) sont largement du ressort du gouvernement même si le Comité National doit et peut faire pression. C'est toute la communauté scientifique, tous les travailleurs scientifiques qui doivent peser pour obtenir des moyens suffisants. Le SNTRS-CGT assumera toutes ses responsabilités:

**Pour la démocratie dans les instances scientifiques et dans les laboratoires.**

**Pour des postes au delà des départs à la retraite.**

**Pour le déblocage de vos carrières.**

**Pour obtenir l'augmentation des crédits récurrents.**

### VOTEZ SNTRS-CGT

<b>ADMINISTRATIFS</b>	<b>J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T</b>	
<b>CHERCHEURS</b>		
<b>INGENIEURS</b>		
<b>TECHNICIENS</b>		
<b>THESARDS</b>	NOM :	Prénom :
<b>REJOIGNEZ UN SYNDICAT</b>	Corps et grade :	
<i>Intercatégoriel</i>	Adresse du labo ou service :	
<i>Indépendant</i>	Tél.:	Fax:
<i>Démocratique</i>	Courrier Electronique :	
<i>Unitaire</i>		

SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet – Tél : 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33 – Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr